

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 AVRIL 2007**
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
		P.	DE CANDOLLE	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	KOLLER	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mme	G.	SALERNO	Conseillère municipale
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	F.	WALPEN	Conseiller municipal
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale

Public : Groupe d'élèves de l'école de culture générale Jean-Piaget avec une enseignante.
Deux autres personnes.

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2007 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Présentation des comptes 2006 de la commune -
- 5) Présentation des comptes 2006 et du rapport d'activité de la Fondation communale pour l'année 2006 -
- 6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations.

La séance est ouverte à 20h.30 par M. Norbert Pralong qui souhaite la bienvenue aux participants-es. Il salue la présence d'un groupe d'élèves de l'Ecole de culture générale accompagnés par une enseignante.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mars 2007

Folio 3914, intervention de M. Locher : il s'agit de lire "..... de prendre l'habitude de demander aux mandataires de fournir des informations *sous forme numérique concernant*, par exemple, les plans."

Folio 3911 - 7.1, il convient d'ajouter : *M. L. Rivoire demande pourquoi il n'a pas obtenu à ce jour de réponse à sa question écrite du 5 octobre 2006.*

Mme Grandjean-Kyburz annonce que le Conseil administratif a reçu récemment une réponse de la part de la Direction du Service de surveillance des communes.

Folio 3909, intervention de M. Karr, dernier paragraphe, il convient d'ajouter : " Pour le reste, le degré de sensibilité 2 prévaut partout, avec une *certaine* protection contre le bruit."

- Le procès-verbal est adopté à la majorité (1 abstention)

2) Communications du Bureau

Le Président donne lecture d'une lettre de l'APEC –laquelle est jointe au présent procès-verbal– concernant la sécurité des piétons aux abords de l'école de la Gradelle.

.../...

Mme Grandjean-Kyburz indique que le Conseil administratif a récemment répondu par courrier à l'APEC. L'objet a par ailleurs été discuté lors de la séance du 2 avril 2007 du groupe Responsabilités citoyennes. En résumé, l'inspectrice déterminera le nombre d'élèves provenant de Cologny qui fréquentent l'école sous dérogation. De plus, un feu clignotant existe déjà dans le secteur concerné mais une demande de pose d'un second feu a néanmoins été faite auprès de l'Office cantonal de la mobilité (OCM). Quant à l'engagement éventuel d'une deuxième patrouilleuse, les frais y relatifs devraient alors être partagés avec la commune de Cologny.

- Le Président demande que le courrier de l'APEC soit néanmoins transmis pour examen aux commissions Routes-assainissement-environnement et Ecoles-institutions pour la jeunesse.

Le Président donne lecture d'une lettre du Chênois Volleyball qui remercie la commune pour son soutien lors de la saison 2006/2007, et contenant une invitation à la soirée de gala des 35 ans du club prévue le 4 mai 2007 à Chêne-Bourg.

Le Président donne lecture d'un courrier de l'association Pro Natura Genève –lequel est joint au présent procès-verbal– exprimant diverses préoccupations relatives à l'aménagement projeté des espaces extérieurs situés devant le bâtiment sis 8 bis route du Vallon.

- A cet égard, M. Karr indique que la commission Routes-assainissement-environnement va auditionner très prochainement l'auteur dudit courrier.

Le Président signale que le président des Editions Chênoises annonce la tenue de leur assemblée générale statutaire le 25 avril 2007.

Le Président annonce le dépôt d'une motion du groupe Libéral et du groupe Radical concernant l'aménagement du périmètre nord-ouest du village de Chêne-Bougieries.

Enfin, le Président donne lecture d'une lettre, datée 16 avril 2007, de M. Claude Rivoire, lequel a donné sa démission en tant que conseiller administratif au Conseil d'Etat :

" Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai donné au Conseil d'Etat ma démission en qualité de conseiller administratif de la commune de Chêne-Bougieries, avec effet au 16 avril 2007.

Devant l'événement communal, relaté par la presse du 26 mars dernier, date de la basse et démocratique mise à mort par mon parti de ma candidature, en qualité de co-représentant du Parti libéral au prochain Conseil administratif, je désire qu'aucune animosité envers ma personne ne puisse porter atteinte au déroulement normal des institutions communales.

Toute ma vie j'ai assumé de nombreuses charges en faveur de la société. Néanmoins, c'est la première fois que je reçois mon licenciement. Certes, ce n'est qu'un

.../...

licenciement politique, mais c'est la fin d'une passion pratiquée comme élu depuis 16 ans. Dessaisi de la représentation de mon parti, je cesse tout engagement envers lui.

Il y a 150 ans, Jean-Charles-Léonard Sismondi souhaitait que sa demeure chênoise corresponde à un "hôpital des blessés de tous les partis". Assurément, il avait une vision prémonitoire des événements de notre commune avec l'installation d'une première clinique psychiatrique dans ces lieux, puis la salle du Conseil municipal inaugurée en 1991, berceau actuel de haineuses rixes politiques.

La politique, je l'ai beaucoup aimée, et si aimer c'est souffrir, ce sont aussi des instants de bonheur que j'ai partagés avec des complices motivés à défendre une certaine vision de la société. Toutefois, la politique amène souvent la rupture entre partenaires de confiance. Je le savais, elle m'a passé par les armes, je n'ai donc aucun regret de la quitter sur le champ. Le plus dur sera son silence ainsi que la part manquante de sa présence.

Cette part au service de la commune de Chêne-Bougeries, comme exécutif, je l'ai exercée avec une parfaite équité dans le choix de mes décisions. La précipitation, l'émotion facile n'étaient pas mes priorités. De même, je n'ai jamais été dupe des effets de manche ou des éclats de brillance. Seul le résultat de l'action devait se lier avec l'intérêt de nos concitoyens et la paix d'une gestion efficace des services communaux.

La paix est le moteur de la performance de la démocratie que trop de concitoyens veulent régenter. C'est le lot légal de la dépendance politique qui motive les excès de l'extérieur et de l'intérieur. Une réforme administrative ne garantit pas une prime au succès, mais un cran d'évolution. C'est dans ces conditions, avec le Conseil administratif et votre concours, que j'ai souhaité par ma fonction préparer l'avenir de la ville de Chêne-Bougeries.

Pour moi, l'avenir de notre commune ne se limite pas à une période de législature, mais sur une projection de quinze à vingt ans, bien au-delà de mon engagement prévisible. Ma vision a toujours été de conserver une liberté d'action pour aménager notre territoire et éviter de se faire imposer les mesures disciplinaires de l'Etat. Raisons du secret des négociations face à certains personnages imbus d'eux-mêmes.

Comme responsable de la gestion communale et de l'administration, je lègue à mon successeur une riche trésorerie et une administration cohérente et efficace. Tout au long de mon engagement politique, je n'ai été animé que par la volonté de servir ma commune. A celles et ceux qui m'ont aidé dans ma fonction de conseiller administratif, et accordé leur confiance, je leur adresse toute ma gratitude.

J'espère que le souvenir que je vous laisse sera celui d'un ancien conseiller administratif compétent et courtois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. "

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

.../...

Mme Grandjean-Kyburz annonce que le Conseil administratif a également reçu une lettre de démission de la part de M. Claude Rivoire. Il n'y aura toutefois pas d'élection complémentaire. M. Biedermann et elle-même géreront collégialement les divers dossiers traités jusqu'à ce jour par M. C. Rivoire.

Mme Grandjean-Kyburz présente M. Antonio Muratel, secrétaire adjoint, qui a pris ses fonctions le 12 mars dernier et qui est responsable des finances et des ressources humaines. Elle le remercie, ainsi que M. Gailland, d'avoir fait diligence pourachever à temps la présentation des comptes de fonctionnement 2006.

Mme Grandjean-Kyburz informe ensuite

Personnel

Il est rappelé que le Conseil municipal avait voté le 6 avril 2006 une délibération relative au statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries dans une version remaniée. Par courrier daté du 30 mars 2007, le directeur du Service de surveillance des communes (SSCO/DT) indique que la délibération citée est exécutoire de plein droit depuis l'échéance du délai référendaire. Ceci nonobstant le fait que l'article 6 du statut, lequel stipule : "Peuvent seules être nommées en qualité de fonctionnaires les personnes de nationalité suisse qui offrent toute garantie de moralité et satisfont aux exigences de la fonction", ne respecte toutefois pas le principe d'égalité de traitement prévu dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 ainsi que la loi cantonale sur l'intégration des étrangers. En conséquence, une version remaniée dudit article seulement sera présentée prochainement au Conseil municipal pour approbation.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de nommer en tant que fonctionnaires, à titre définitif, conformément aux dispositions de l'article 9 du statut du personnel :

- Mme Elisabeth Meylan en qualité de secrétaire.
- M. Antonio Dias en qualité d'employé du service Routes et Cimetière.
- Mme Catherine Loosli, en qualité de secrétaire chargée de la gestion administrative du service technique.

De plus, le Conseil administratif a décidé de confier à Mme Véronique Schmutz, anciennement secrétaire adjointe ad intérim en charge des finances et des RH, un mandat en qualité de correspondante informatique de la commune de Chêne-Bougeries auprès du SIACG. Ce mandat repose sur un taux d'activité fixé à 2 jours par quinzaine.

Le Conseil administratif a accepté également la demande formulée par Mme Noëlle Schor, secrétaire, de réduire son taux d'activité à 80%, ceci à compter du 1^{er} mai 2007.

Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries (CRL)

Une convention de partenariat liant la commune au CRL de Chêne-Bougeries a été signée le 23 mars 2007 en présence de M. Mauris, président de la FASe; de Mme Merlino, présidente de la FCLR; de Mme Salomé Curtis, présidente du CRL; de M. Claude Dupanloup, secrétaire général de la FASe et d'elle-même. Cette convention

.../..

s'inscrit bien évidemment dans le cadre de la convention préalablement signée entre la commune de Chêne-Bougeries et la FASe.

Elle comporte un certain nombre d'annexes dont une est dédiée à un projet institutionnel que le Centre est appelé à élaborer dans les mois à venir avec l'appui de la FCLR. Ce point a été discuté lors de la séance de l'assemblée générale du CRL laquelle s'est déroulée le 29 mars.

Une copie des deux conventions sera transmise aux membres de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse.

Ecole – institutions pour la jeunesse

Suite à la séance de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse du 2 avril, les riverains ont été invités à participer, le 26 avril à 18h., à l'inauguration des jeux installés dans le préau de l'école du chemin De-La-Montagne.

Suite à la demande formulée par les élèves des classes de 5P et 6P de l'école de Chêne-Bougeries, il sera procédé très prochainement à l'installation des buts sur le terrain de football désormais éclairé de l'école de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, le concept d'une place de jeux pour adolescents au chemin De-La-Montagne sera repris ultérieurement avec les TSHM, ceci après avoir effectué un bilan de fréquentation du terrain de football cité.

Petite enfance

- Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal, des discussions ont eu lieu le 29 mars entre des membres de la direction de l'Armée du Salut à Berne, les magistrats en charge du domaine de la petite enfance des communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, et Mme Marie-Françoise de Tassigny, cheffe de la Délégation de la petite enfance de la ville de Genève, concernant le partenariat entre les communes concernées et la Fondation Armée du Salut/La Maternelle. En effet, au vu des importantes subventions versées, tant par la ville de Chêne-Bougeries que par celle de Genève, ainsi qu'au vu de la participation financière forfaitaire de la commune de Chêne-Bourg aux frais de fonctionnement de la structure La Maternelle, il convient de remodeler le partenariat existant, afin que ce dernier soit "visible" pour tous. C'est dans cet esprit-là qu'il est attendu que le bâtiment, propriété de l'Armée du Salut, abritant la Maternelle, soit mis à disposition à titre gratuit ou pour un loyer symbolique. Par ailleurs, les projets de statuts et de règlement du Conseil de fondation proposés par l'Armée du Salut seront profondément remaniés en vue d'attribuer une place majoritaire aux communes subventionnant l'institution. Un comité de pilotage se réunissant environ chaque 2 mois devra également être mis sur pied. Les représentants du quartier général de Berne ont pris bonne note des diverses observations formulées et se sont engagés à transmettre leur position dans les semaines à venir. Sur le plan opérationnel, il convient de souligner qu'un contrat à durée indéterminée a été proposé à Mme Victoria Pugin, actuelle directrice de l'institution, laquelle donne par ailleurs entière satisfaction aux usagers et bénéficie du soutien du personnel. Mme Grandjean-Kyburz rappelle par ailleurs qu'il est prévu d'augmenter progressivement de 12 places la capacité d'accueil de la Maternelle à la rentrée scolaire 2007-2008. Elle attire toutefois d'ores et déjà l'attention des

.../...

conseillers municipaux sur le fait qu'une telle extension ne sera envisageable pour autant que du personnel qualifié supplémentaire puisse être engagé.

- Concernant l'extension de la Crèche des Trois-Chêne dans le bâtiment La Mauresque, un courrier a été envoyé par la mairie de Chêne-Bourg à l'architecte mandataire, afin que ce dernier accélère les travaux permettant ainsi l'accueil d'enfants le 5 novembre 2007.
- Concernant la Maison de l'Enfance, Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'une séance d'information destinée aux résidents de l'ensemble de la Gradelle s'est déroulée le 28 mars dernier. 60 personnes environ ont participé à cette séance. Cet objet sera par ailleurs repris dans le cadre d'une prochaine séance de la commission Bâtiments-constructions dont la date demeure à fixer.

Action Trois-Chêne pour l'Emploi et CASS

- Concernant les activités de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi, il convient de relever que les statistiques 2006 mentionnent que 23% des consultants proviennent de Chêne-Bougeries. Lors d'une séance de travail réunissant les conseillers administratifs des Trois-Chêne en charge du dossier et les responsables de ladite antenne, une proposition d'engagement d'un conseiller mandataire, dont le taux d'activité demeurerait à établir, a été formulée. Cette personne serait impliquée dans l'aide au placement des chômeurs. Ce point a été abordé lors de la séance des conseillers administratifs des Trois-Chêne le 3 avril 2007. Tenant compte du préavis défavorable de la commission sociale de la commune de Thônex en la matière, cette question devra encore être reprise. Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de soutenir financièrement, pour un coût somme toute modeste de CHF 1'800--, un projet de stage de théâtre pour les personnes en recherche d'emploi. Ces cours, animés par Théâtrochamp, se dérouleront au CRL de Chêne-Bourg, et réuniront 8 à 12 personnes par stage. Les deux autres communes chênoises ont également apporté leur soutien à ce projet.
- Concernant le processus de transformation des CASS, il convient de signaler qu'il est prévu que les 74 "dossiers", traités à ce jour par les collaborateurs/trices du CASS de Collonge-Bellerive situé à Vesenaz, seront transférés aux CASS des Eaux-Vives et des Trois-Chêne. Pour ce qui concerne les locaux, il convient également de prendre note de la teneur d'un courrier adressé le 22 mars par M. Alain Kolly, directeur de l'Action sociale/Hospice général, à M. Grégoire Evéquoz, directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), concernant les besoins en locaux des collaborateurs du CASS situé au 136, chemin De-La-Montagne et dont il ressort qu'un échange de surface entre l'OFPC et le CASS est sollicité, étant entendu que, dans ce cadre, un regroupement de l'antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi avec le CASS serait envisagé. A cet égard, suite aux travaux de fermeture du hall, un espace de 36m² situé au 1^{er} étage du bâtiment serait utilisable pour une extension des locaux de l'une ou l'autre des entités, qu'il s'agisse du CASS ou de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

Par ailleurs, les conseillers administratifs des Trois-Chêne responsables des affaires sociales ont interpellé par courrier daté de ce jour, M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique, concernant le manque de collaboration de l'OFPC avec les autres entités présentes au 136, chemin De-La-Montagne, à savoir l'Hospice général et l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi. Le manque de synergie entre ces dernières nous conduit par ailleurs à nous interroger quant à la nécessité du maintien de l'OFPC au 136 chemin De-La-Montagne.

Aide humanitaire

Le Conseil administratif a reçu, le 27 mars, en présence de Mme Danielle Meynet, présidente de la commission Service social et aide humanitaire, une délégation de représentants de la mairie de Sintimbru (Roumanie). Cette séance de travail, laquelle a été suivie d'un repas servi au Nouveau Vallon en présence des membres de la commission citée, a permis d'établir un état des lieux détaillé de la situation humanitaire et politique prévalant dans la région de Sintimbru. Les représentants de la mairie ont eu l'occasion d'exposer en détail divers projets de construction et d'assainissement qu'ils comptaient mettre en œuvre dans les mois à venir. L'un d'entre eux mérite une attention toute particulière, à savoir celui concernant la rénovation et l'extension de l'école élémentaire. Ce dossier sera examiné et fera l'objet de discussions dans le cadre d'une prochaine séance de la commission Service social et aide humanitaire.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle les dernières manifestations culturelles, à savoir :

- le **jeudi 22 mars**, la première de "Si c'est un Homme", spectacle proposé et joué par Philippe Lüscher, selon le texte de Primo Levi, a rassemblé quelque 100 personnes. Un texte magnifique, dit avec une sobriété émouvante, a fait de cette soirée un moment culturel de choix. C'est ensuite M. Dominique von Burg, journaliste à la Tribune de Genève, qui a tenté d'expliquer l'inexplicable et de comprendre "comment on en est arrivé là". Le débat avec le public fut animé et a donné lieu à d'émouvants témoignages.

M. Philippe Lüscher a ensuite donné 5 représentations de "Si c'est un Homme" – dont trois scolaires – et deux représentations de "La Trêve", en création à Chêne-Bougieries.

M. Philippe Lüscher s'est déclaré ravi de cette expérience et du lieu que nous avons mis à sa disposition, la salle communale Jean-Jacques Gautier se prêtant, selon lui, parfaitement à ce genre de manifestation.

- Enfin, **mardi 17 avril**, nous avons eu le grand plaisir de remettre le Mérite Chênois 2007, à M. Vahé Godel, poète de renommée internationale, habitant Chêne-Bougieries depuis 1965. Cette cérémonie, toujours émouvante, fut précédée de l'accueil des personnes nouvellement naturalisées. Puis, M. Vahé Godel a livré au public quelques-uns de ses poèmes. Deux musiciennes de Tétraflûtes l'ont accompagné de morceaux choisis.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle également les prochains rendez-vous culturels, pour

.../..

lesquels les conseillers municipaux ont déjà reçu une publicité, à savoir :

- **Jeudi 26 avril**, nous recevrons à la salle communale l'Orchestre Buissonnier, soit MM. Vincent Thévenaz, Arsène Liechti et leurs jeunes musiciens acolytes. Ce groupe est plein d'enthousiasme, d'amour pour la musique et prêt à le faire partager au public.

L'année dernière, à la même époque, il nous avait régaliés avec un "Carnaval des animaux" très drôle et vivant et nous gageons que le programme de cette année sera tout aussi agréable.

La soirée sera suivie d'une verrée en toute amitié et vous êtes invités à venir écouter et encourager ces jeunes talents !

- **Mercredi 2 mai**, nous inaugurerons l'exposition de sculptures de Mme Antoinette Deley, "Eveil à la vie". Ses sculptures seront placées dans un écrin de verdure, avec la collaboration de la boutique "Chêne Fleurs et Décoration".

Mme Deley est une habitante de Chêne-Bougeries; elle fêtera ses dix ans d'activité et ce sera la première fois qu'elle expose seule. Elle a cependant participé à de nombreuses expositions en Suisse, France et Espagne. Elle exposera au Printemps 2008 à Paris.

L'exposition se tiendra à l'Espace Nouveau Vallon, du 2 au 16 mai. Vous êtes cordialement invités à son vernissage, le 2 mai, dès 18h.30.

- Enfin, dans l'esprit de son exposition, consécration de la nature, Mme Deley a demandé à M. Roger Melt, d'interpréter un concert de Kora (harpe africaine), **samedi 12 mai, à 19h.00** au premier étage de l'Espace Nouveau Vallon. Vous êtes invités à venir découvrir ce musicien martiniquais, au retour de la sortie du Conseil municipal.

Mme Grandjean-Kyburz informe enfin

- que le Conseil administratif a décidé d'adhérer à l'Association de Coordination des villes de Suisse romande et l'a désignée, en sa qualité de maire, comme déléguée;
- que le Conseil administratif, interpellé par de nombreux communiers concernant le trafic d'hélicos-taxi dans le ciel des Trois-Chêne, a adressé un courrier à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC);
- qu'à l'instar des années précédentes, le Conseil administratif a décidé d'associer la commune à la Fête des Voisins qui se déroulera le 29 mai prochain.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries

En marge du rapport de l'organe de révision concernant les comptes 2006 de la Fondation, lequel sera remis à chaque conseiller en fin de séance, il souligne que le Conseil administratif a décidé de confier à la société Rudolf Keller et Partner une étude de circulation complémentaire dans le secteur élargi du village de Chêne-Bougeries, ladite étude ayant été sollicitée par le Département du Territoire (DT).

.../...

Ce point a par ailleurs fait l'objet de discussions ce jour avec M. Robert Cramer, Conseiller d'état en charge du Département cité, ainsi que Mme Vasiljevic-Menoud, directrice de l'Aménagement du territoire.

Pour le reste, il convient également d'attirer l'attention de chacun sur le fait que des travaux relatifs à la transformation du bâtiment, sis 2 chemin De-La-Montagne, en logements pour étudiants, ont débuté le 16 courant. Ces logements seront mis à disposition d'étudiants dans le cadre d'un projet-jeunes initié par la Croix-Rouge genevoise. La Fondation pour l'aménagement a décidé de prendre en charge des travaux pour un montant de CHF 60'000.--; le reste de ces derniers devisé au total à CHF 159'000.-- étant pris en charge par la Croix-Rouge genevoise.

Acquisitions diverses

- Le Conseil administratif a décidé de faire une offre ferme auprès du chef du service immobilier du DCTI en vue de l'acquisition de la parcelle et du bâtiment situés 23 rue de Chêne-Bougeries. Cette offre d'un montant de CHF 140'000.-- a été acceptée par le Département. Elle sera discutée dans le cadre d'une prochaine séance de la commission Finances.
- Concernant les véhicules et le matériel des services extérieurs, le Conseil administratif a décidé l'acquisition d'une nacelle d'occasion GTA 190, de 19m., pour un montant hors taxes de CHF 48'420.--.

Cession de parcelle

Dans le cadre de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral, il s'avère que la commune de Chêne-Bougeries est propriétaire d'une parcelle d'une surface de 5m² au lieu dit "Pré de la Gradelle" sur le territoire de la commune de Cologny.

Tenant compte du fait que ladite parcelle est constituée par une portion de trottoir, et conformément aux dispositions contenues à l'article 30, lettre k, de la LAC, le Conseil administratif a proposé une correction d'alignement à titre gracieux à la commune voisine, étant entendu que tous les frais d'actes y relatifs seront à charge de cette dernière.

Etude de stationnement

Le Conseil administratif a reçu le 3 avril, M. Christoph Von Fischer, ingénieur du Bureau Urbaplan, lequel est venu présenter en détail les résultats des phases 1 et 2 de l'étude de stationnement entreprise dans les périmètres du Vieux Chêne, du plateau de l'Ermitage, du secteur Montagne/Rigaud, du quartier de la Gradelle et du secteur Conches/Paumière.

De nombreuses pistes de réflexion ont été indiquées par le mandataire et son étude sera bien évidemment transmise pour présentation et discussion aux membres de la commission Aménagement-circulation-transports.

Place de Conches

Le Conseil administratif a signé une convention de prêt à usage entre l'Etat de Genève (DCTI) et la commune de Chêne-Bougeries concernant la parcelle N° 2459 (Place de

.../...

Conches) d'une surface de 1491m². Cette parcelle est mise à disposition de la commune à titre gracieux en contrepartie de son entretien.

Centre sportif Sous-Moulin

- Sur proposition des conseillers administratifs délégués aux sports des Trois-Chêne et d'entente avec le Conseil intercommunal, les conseillers administratifs des Trois-Chêne réunis en séance le 3 avril, ont décidé de nommer la salle polyvalente du Centre sportif "salle Frédéric Fellay", en mémoire de l'ancien capitaine de l'équipe suisse de Volleyball, décédé prématûrement à l'âge de 21 ans.
- Lors de la séance du 3 avril des conseillers administratifs des Trois-Chêne et suite à l'audition de M. Goumaz, directeur général de la Fondation des parkings, les trois communes chênoises ont préavisé favorablement un projet d'extension du "Parc and Ride" de Sous-Moulin.

Plan directeur communal

Dans le domaine des publications dans la FAO, vous avez sans doute, toutes et tous, noté l'annonce dans l'édition du 28 mars, d'un appel d'offres pour l'établissement du plan directeur communal. Les documents détaillés y relatifs ont par ailleurs été publiés sur le site internet communal. Cet appel d'offres fera l'objet d'une seconde publication reportant le délai pour les mandataires aux environs de la mi-juin 2007, étant entendu qu'auparavant ce point sera rediscuté dans le cadre du Groupe de travail "Plan directeur communal" puis en séance de la commission Aménagement.

4) Présentation des comptes 2006 de la commune

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz procède à une présentation "Powerpoint" des comptes 2006, en formulant les commentaires suivants :

" Tout le monde l'aura constaté, le résultat des comptes 2006 montre un excédent de CHF 1'421'818.32 dû à des recettes fiscales bien plus importantes que prévues. Nous reviendrons plus tard dans la présentation sur cette fiscalité positive.

Indépendamment du résultat évoqué, il est important de relever que les comptes de fonctionnement inhérents aux charges et aux recettes d'exploitation sont en conformité avec notre budget. Force est même de constater que nos recettes de CHF 2'772'000.-- ont été supérieures de CHF 195'000.-- au budget. Quant à nos charges qui s'élèvent à CHF 21'463'000.--, elles restent malgré d'inévitables dépassements budgétaires ponctuels, dans la cible de nos engagements.

Passons maintenant en revue les différents chapitres du plan comptable communal et examinons, dans leurs grandes lignes, les principales variations enregistrées.

Comparaison budgétaire 2006

Les dépenses liées au personnel ont été bouclées avec un total de CHF 5'773'688.-- se situant à 3.20% au-dessus du budget. Si nous comparons ces dépenses avec celles de l'année passée (CHF 5'282'502.--), ces dernières progressent de 9.3%. Cette augmentation est liée entre autre à l'engagement de personnel intérimaire (Secrétaire adjointe ad intérim en charge des finances & RH) ainsi qu'à l'engagement d'un chef adjoint des Parcs & Promenades ceci depuis janvier 2006.

Les dépenses de la catégorie "Biens, services et marchandises", soit toutes les dépenses liées au fonctionnement de la commune, ont été bouclées avec un total de CHF 7'090'147.--, soit 2.41% au-dessous du budget. Les charges d'exploitation courantes sont donc parfaitement maîtrisées.

Les amortissements et les contributions aux autres collectivités publiques ont respectivement dépassé les prévisions budgétaires de 42.65% et 15.25%.

Cela est dû à des amortissements d'investissements terminés en 2006, non prévus au budget.

Les subventions accordées ont, quant à elles, respecté les engagements prévus.

Dépenses 2006 par fonction

La répartition des charges de fonctionnement 2006 a été la suivante :

Les dépenses relatives au sport et aux autres loisirs ont représenté 11,40%;

Les dépenses liées à l'entretien des routes communales et au trafic régional ont représenté 11.03% de l'ensemble des dépenses annuelles;

L'entretien des collecteurs et la gestion des déchets, 10.42%;

La gestion des bâtiments scolaires, 9.65%;

Les dépenses de l'administration générale au sens large, comprenant les frais du Conseil municipal, ceux du Conseil administratif ainsi que les honoraires des mandataires spécialisés, 17.20%.

Evolution des dépenses

En analysant les dépenses de fonctionnement sur une période de 5 ans, on constate une forte augmentation des charges du personnel en 2006, une progression régulière des charges d'exploitation de la commune (catégorie "Biens, services et marchandises") et une évolution irrégulière des amortissements étant précisé que le résultat de l'exercice 2002 prenait en compte la dissolution d'une importante provision.

Les contributions à d'autres collectivités publiques, soit les financements d'activités cantonales ou intercommunales (notre participation au fonctionnement des activités parascolaires, du CSSM, du CRL, du SIACG et de l'ACG, du SIS et du CASS des Trois-Chêne) progressent légèrement.

Enfin on constate également une légère et constante progression des subventions accordées.

Comparaison des charges et des revenus 2001-2006

Nous clôturons l'exercice 2006 avec un total de recettes de CHF 26'455'713--. Quant aux dépenses, ces dernières ont été arrêtées à CHF 25'033'895--.

L'excédent budgétaire ainsi réalisé s'élève à CHF 1'421'818--.

Evolution de la valeur d'un centime additionnel des personnes physiques

Les impôts sur les personnes physiques représentent 85% du total des recettes réalisées par la commune. C'est dire l'importance d'une bonne estimation de nos rentrées fiscales. Il convient de rappeler que le budget 2006 a été préparé dans le courant de l'été 2005 sur la base des derniers chiffres connus à ce moment-là, à savoir ceux enregistrés lors de la clôture des comptes 2004.

Or en 2004, la valeur de rendement d'un centime additionnel personnes physiques s'élevait à CHF 551'000--.

L'administration fiscale cantonale avait estimé la valeur de rendement d'un centime pour 2006 à CHF 562'467-- (ligne bleue sur le graphique). Cette estimation s'est avérée finalement bien en dessous de la réalité car nous bouclons nos comptes 2006 avec un centime additionnel personnes physiques d'une valeur de CHF 662'298-- (ligne verte).

Quels commentaires pouvons-nous faire concernant ces diverses données ?

Tout d'abord, comme nous l'indiquons maintenant depuis plusieurs années, la modification du système de taxation de l'impôt, lequel est passé d'un système dit praenumerando au système postnumerando (le contribuable paye ses impôts sur la base du revenu de l'année en cours), ne permet plus d'apprécier avec exactitude la production enregistrée au cours d'un seul exercice. Les comptes annuels reflètent une tendance qui se voit confirmée 2 ans plus tard. En clair, cela signifie que c'est seulement cette année que nous connaissons précisément la production effective de l'année 2005. Il faudra à l'avenir composer avec ce type de décalage. C'est très certainement sur la base des chiffres de production effective de 2005 que nous préparerons notre budget 2008.

L'évaluation de nos rentrées fiscales personnes physiques 2006 semble avoir été élaborée selon une tendance prudente et linéaire par rapport aux années précédentes. Cela se confirme aisément par les chiffres puisqu'en enregistrant une valeur de CHF 662'000-- par centime additionnel aux comptes 2006, comparé à un centime estimé de CHF 562'000-- au budget 2006; il nous semble que notre marge de manœuvre s'avère largement suffisante pour éviter au cours de cette année 2007 de devoir réduire nos dépenses de fonctionnement.

Structure des principales recettes fiscales

Concernant les recettes fiscales résumées sur ce graphique, il convient de relever que :

- après deux, voire trois années de recettes fiscales des personnes physiques relativement stables, ces dernières progressent à nouveau de manière très significative en 2006 (bleu);

- l'impôt sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ayant leur siège ou leur activité à Chêne-Bougeries est en diminution (rouge);
- les recettes liées à la péréquation financière intercommunale, laquelle redistribue un fond alimenté par 20% de l'impôt cantonal sur les personnes morales, augmentent fortement en 2006 (jaune).

Evolution du reliquat d'impôt (solde d'impôt dû par les contribuables)

Le reliquat d'impôt, c'est-à-dire les impôts non-encaissés en fin d'exercice, a une nouvelle fois progressé en 2006, le reliquat a augmenté de CHF 889'226.-- et s'élève en fin d'année à CHF 13'765'733.--.

La provision pour risque de non encaissement s'élève à CHF 8'972'080.-- soit le 65% du reliquat indiqué par le département des finances (total des montants à recevoir). Cette provision nous paraît suffisamment adaptée.

Investissements du patrimoine administratif

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, celles-ci se sont élevées en 2006 à CHF 2'758'480.-- comparé à un budget d'intention d'investissements bruts de CHF 10'130'821.--. Le pourcentage de réalisation (27.23%) a donc été particulièrement bas encore cette année. Par ailleurs, compte tenu de financements de tiers à hauteur de CHF 676'000.-- les investissements nets du patrimoine administratif se sont montés à CHF 2'484'480.--.

Les principales dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Etude de circulation du secteur nord de la commune
- Participation au bassin versant de la route de Chêne et raccordement du collecteur du chemin de Grange-Canal
- WC publics communaux – Conches et cimetière.

Amortissements ordinaires et extraordinaires

Les charges d'amortissement qui forment avec notre excédent budgétaire notre autofinancement, soit la trésorerie nécessaire pour financer nos investissements, se sont élevées à CHF 3'889'446.--.

On constate sur le graphique qui vous est présenté qu'il a été procédé à des amortissements ordinaires calculés selon les taux imposés par le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Les amortissements complémentaires réalisés entre 2001 et 2003 ont eu une incidence directe sur les budgets futurs. En effet, malgré les investissements importants réalisés en 2001, 2002 et 2003, la charge d'amortissement prévue au budget 2006 correspond à une planification linéaire croissante du niveau des investissements depuis 2004.

Dépassements budgétaires sur les dépenses

Les dépassements budgétaires se montent à CHF 3'205'797.--, toutefois, il y a lieu de ne pas tenir compte des rubriques d'impôt d'un montant total de CHF 2'215'878.-- qui ne sont pas soumises à délibération.

.../..

Ne sera finalement soumis au vote qu'un montant de CHF 989'919.--.

Procédure d'adoption des comptes 2006

Pour mémoire, la procédure d'analyse et de préavis relative aux comptes 2006 se déroulera de la manière suivante :

- **Mardi 24 avril 2007 à 18h.30**, les commissions réunies examineront l'ensemble des comptes communaux ainsi que les crédits supplémentaires à préaviser à l'attention du Conseil municipal.
- **Lundi 30 avril 2007 à 18h.15**, aura lieu la traditionnelle séance de vérification des comptes par les membres de la commission Finances.
- **Jeudi 10 mai 2007 à 20h.15**, séance ordinaire du Conseil municipal afin d'approuver formellement les comptes 2006. "

Le Président demande si un groupe politique souhaite faire une déclaration particulière.

La parole n'est pas demandée.

- Un exemplaire des comptes 2006 est remis en séance aux membres du Conseil municipal.

5) Présentation des comptes 2006 et du rapport d'activité de la Fondation communale pour l'année 2006

M. Biedermann signale en guise de préambule que le Bureau et le Conseil de la Fondation se sont réunis le 18 avril 2007. Le Conseil municipal était représenté par Mmes Bauduccio-Deluc, Salerno et M. Spinelli. Les comptes et le rapport d'activité de la Fondation communale pour l'année 2006 ont été approuvés.

M. Bierdemann présente les comptes 2006.

- " 1. **Concernant le compte de pertes et profits 2006**, on retiendra, en particulier au niveau des produits, que les recettes se composent pour CHF 515'726.60 de loyers encaissés, de CHF 12'170.65 de recettes inhérentes à la location de places de parking, d'une subvention HLM de CHF 52'082.80 ainsi que de produits divers pour un montant de CHF 21'764.64.
2. **Au niveau des charges**, ces dernières se décomposent, entre autres, en charges dites d'exploitation (immeubles et parking) pour un montant de CHF 164'887.80 et en dépenses dites d'administration générale pour un montant de CHF 55'663.40. A ces dernières s'ajoutent des charges financières pour un montant de CHF 293'885.49. Les charges d'exploitation sont donc en nette diminution par rapport à 2005.

Le poste de charges le plus important, en dehors de la dotation au fonds d'amortissement, concerne le poste "charges sur exercice antérieur" inhérent à l'ajustement du compte/courant de la Fondation dans les comptes de la commune pour une somme de CHF 32'029.30.

3. **Les charges financières**, lesquelles s'élèvent à CHF 293'885.49, concernent les intérêts de la dette hypothécaire ainsi que le coût des découverts bancaires auprès de l'UBS et de la Banque Cantonale de Genève (BCGE).
4. Concernant **les résultats d'exploitation des immeubles**, il y a lieu de relever que sur 10 immeubles, 3 seulement présentent un résultat d'exploitation nettement positif, 5 affichent clairement une perte d'exploitation et 2 s'en sortent avec un résultat équilibré (7 et 13, rue de Chêne-Bougeries).
C'est surtout l'immeuble sis au 39-41, rue de Chêne-Bougeries, dont le compte d'exploitation présente un excédent de CHF 144'417.55, qui permet de dégager un résultat global d'exploitation positif du parc immobilier et ceci pour un montant de CHF 134'960.80.
5. Finalement, **l'exercice comptable 2006** a été bouclé avec un léger excédent de CHF 2'550.92 contre une perte s'élevant à CHF 10'084.35 en 2005. "

M. Biedermann donne ensuite lecture du rapport d'activité 2006.

" Le Conseil de Fondation, de même que le bureau, se sont réunis à une reprise, au cours d'une année marquée par une poursuite des contacts avec les divers partenaires concernés par la réflexion, toujours en cours, relative à l'aménagement de l'espace-rue du Village de Chêne-Bougeries (DCTI, OCM, TPG, CMNS), de même que par une collaboration entamée en 2005 avec l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Genève (ESBA), récemment renommée Haute Ecole d'Art et de Design – Genève.

Mmes Mariette Bauduccio-Deluc et Graziella Salerno, ainsi que M. Roberto Spinelli, ont poursuivi leurs activités au sein du Conseil de Fondation, en qualité de délégués du Conseil municipal. Mme Christine Delarue et M. Jan Doret ont poursuivi leurs activités en tant que spécialistes désignés par le Conseil administratif. M. Jean Golinelli, anciennement vice-président du Conseil de Fondation, a démissionné en date du 12 octobre 2006. M. Emile Biedermann a présidé le Conseil de Fondation en qualité de conseiller administratif délégué.

Ayant toujours pour objectif principal de présenter au Conseil municipal, le moment venu, une nouvelle proposition d'aménagement du périmètre Nord-Ouest du Village, le Conseil de Fondation a poursuivi ses travaux de concertation, initiés en 2004 déjà, avec les divers services concernés de l'Etat. A cet égard, il convient de rappeler qu'en date du 15 juin 2005, M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge de l'anciennement DAEL, invitait le Conseil de Fondation à initier une proposition de changement de zone, ainsi qu'un avant-projet de PLQ sur la base des études déjà engagées. Ces dernières ont été élaborées plus avant, tant sur le plan urbanistique que

.../..

sur celui de la régulation de la circulation. Ainsi, la société Wam Partner SA, basée à Soleure, a élaboré plusieurs variantes de régulation du trafic en procédant à diverses simulations dans le périmètre élargi du Village. Ces simulations, qui devront encore être validées par une étude de macro régulation du trafic dans les communes voisines, ont permis de dégager et de retenir prioritairement deux variantes. Ces dernières permettent d'envisager un accroissement de la vitesse commerciale des transports publics, une réduction des nuisances sonores liées au trafic en accordéon sur la rue de Chêne-Bougeries, une optimisation des transports individuels, ainsi qu'une amélioration de la mobilité douce, laquelle repose avant tout sur une sécurisation accrue des piétons et des cyclistes.

Ces diverses réflexions relatives à l'espace-rue ont permis d'élaborer encore plus avant le projet d'aménagement du Village en tant que tel. Ainsi, ce dernier, établi par M. Antoine Ris, lauréat du concours d'architecture de 1997, a été retravaillé, tout en conservant un patrimoine bâti valorisable, hors emprise de l'aménagement routier.

Tant les variantes retenues de régulation du trafic suite aux diverses simulations entreprises par la société Wam Partner SA que le projet remanié de M. Ris, ont fait l'objet d'une séance d'information aux membres du Conseil municipal le 11 septembre 2006. L'élargissement envisagé de la rue de Chêne-Bougeries impliquerait certes la démolition de certains immeubles qui font obstacle à une circulation en site propre, mais le plan d'aménagement du périmètre, tel que proposé aujourd'hui, maintiendrait et étendrait les espaces non bâtis. Ce projet, véritable cheminement itératif, renforcerait la convivialité par la création de logements et de commerces de proximité, dans un esprit de mixité assurant ainsi une animation continue dans le Village. Des bornes lumineuses et des rideaux d'arbres éclairés, traçant une limite visuelle entre la rue et les espaces publics créeraient une véritable zone de rencontres. Un parking souterrain, de plusieurs dizaines de places destinées aux habitants, ainsi qu'à la desserte des commerces contribuerait à diminuer la circulation en surface. Les îlots intérieurs accessibles depuis la rue se veulent résolument contemporains, tout en préservant les caractéristiques originelles du Village.

Afin de contribuer à l'animation du Village, préalablement à la rénovation/reconstruction des bâtiments, le Conseil de Fondation a souhaité poursuivre la collaboration entamée en 2005 avec l'ESBA. Ainsi, il a été procédé à diverses installations éphémères, le long de la rue de Chêne-Bougeries. Pour le reste, divers travaux d'entretien des immeubles de la rue de Chêne-Bougeries ont été effectués, dont le principal a consisté à réparer des dégâts d'eau importants, survenus dans le bâtiment 9, rue de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, il convient de relever que depuis janvier 2007, l'association TerraWatt occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2, chemin De-La-Montagne. De plus, le reste du bâtiment sera mis à disposition de la Croix-Rouge Genevoise (CRG) dans le cadre d'un projet "logement-jeunes". Ce dernier permettra d'offrir 14 chambres pour étudiant(e)s, tout en envisageant une mise aux normes de l'espace cuisine/réfectoire, ainsi que des espaces sanitaires.

Au chapitre financier, relevons que la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries continue de bénéficier d'un cautionnement accordé par la commune. Après des décennies de polémique, l'aménagement de la zone Nord du Village doit se réaliser. Maintenir en l'état des bâtiments vétustes, sans réaliser d'autres travaux que ceux exigés par la simple sécurité, n'est pas une solution. Il convient résolument de mettre en œuvre un projet d'aménagement ambitieux mais consensuel, permettant de répondre aux besoins connus et pressants des habitants de la commune. "

- Les comptes et le rapport d'activité de la Fondation communale pour l'année 2006 sont remis en séance aux membres du Conseil municipal.
- M. Biedermann fait également distribuer les comptes de fonctionnement 2006 ainsi que le rapport de l'organe de révision et les résultats du CSSM. Il relève que, lors de la dernière séance du Conseil intercommunal, il était le seul représentant sur 5 de la commune de Chêne-Bougeries.

6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

6.1 Installation des buts de football

Mme Tiercy souhaiterait revenir sur l'information concernant l'installation des buts de football donnée par Mme Grandjean-Kyburz. Elle tient à préciser qu'elle ne souhaite pas obtenir un aval formel du Conseil municipal. Par contre, elle indique avoir répondu à la lettre des élèves en leur expliquant exactement le cheminement de leur demande, à savoir que cette dernière serait transmise à la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse, puis à celle des Finances et enfin au Conseil municipal. Le souhait était que tout se déroule conformément à la procédure, ceci dans un but éducatif. A noter que la dépense est nulle puisque les buts se trouvaient déjà entreposés dans un garage communal.

6.2 Commission Bâtiments-constructions

M. L. Rivoire communique que la commission Bâtiments-constructions s'est réunie le 29 mars 2007. Ses membres ont visité le chantier de la centrale de chauffe à bois ainsi que le bâtiment sis 8bis route du Vallon, dont le projet de rénovation a été présenté, sur proposition du Conseil administratif, par le bureau d'architecture Mentha et Rosset. Il s'agissait d'une séance d'information. Un préavis relatif à une demande de crédit d'études n'était pas à l'ordre du jour.

Par contre, la commission a préavisé favorablement une modification de la structure de l'eau de la piscine du Belvédère, ceci afin de diminuer la quantité de chlore utilisée. Cet effort concernant la protection des eaux et surtout des utilisateurs doit être salué.

6.3 Remplacements Commission réunies / Commission Finances

Le Président annonce qu'il sera absent jusqu'au 8 mai 2007. Il a donc demandé à Mme Bauduccio-Deluc de présider la séance des Commissions réunies prévue le 24 avril 2007 et à M. Karr de présider celle des Finances du 30 courant.

M. Locher fait part de son étonnement étant donné que les présidences des commissions sont déterminées en début de législature, et ceci en fonction de la représentativité des groupes politiques.

Le Président souligne qu'il a fait un choix personnel, s'agissant de son remplacement, ceci pour des raisons d'efficacité, compte tenu du fait que Mme Garcia, laquelle appartient à son groupe politique, a moins d'expérience en la matière que les personnes désignées.

M. L. Rivoire rappelle qu'il ne s'agit pas là d'une situation exceptionnelle. Il s'agit donc surtout de faire preuve de bon sens.

M. De Candolle fait cependant remarquer que l'examen des comptes est une séance très importante.

M. Karr remercie le Président de l'avoir pressenti pour le remplacer à la commission Finances. Toutefois, au vu des remous soulevés par ce choix, il suggère que ce remplacement soit confié à un membre du groupe Radical ou du groupe Libéral.

6.4 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries

Mme Meynet demande des explications en ce qui concerne la parcelle sise 23 rue de Chêne-Bougeries, à savoir pour quelle raison l'Etat se serait dessaisi de ladite parcelle au profit de la Fondation communale.

M. Biedermann indique qu'une rencontre a eu lieu avec des représentants de l'Etat en ce qui concerne la gestion partagée de la place de Conches. Il est exact que le Conseil d'Etat envisage de se séparer de certaines parcelles qui ne lui sont pas directement utiles. A cet égard, il a été notamment question de la parcelle de la place de Conches. Finalement, l'Etat n'a pas souhaité s'en dessaisir mais envisage par contre de vendre celle sise 23 rue de Chêne-Bougeries. Le montant de la transaction étant très favorable, le Conseil administratif soumettra prochainement une proposition d'achat.

6.5 Journal le Chênois

M. Locher demande que les représentants du Conseil municipal au Comité de l'Association Le Chênois, lors de leur prochaine séance, s'intéressent de près tant aux procédures de relecture du journal que de mise en page. En effet, un article fort intéressant a paru sur la biodiversité mais il est immédiatement suivi d'une page entière de publicité consacrée aux prochaines élections, en citant les mêmes personnes.

.../..

Il conviendrait dès lors de convaincre les responsables du journal de faire respecter certains principes.

- Le Président prend note de cette remarque et veillera à ce qu'elle ait un suivi.

6.6 Suivi des affaires du dicastère de M. Claude Rivoire

M. Karr souhaiterait savoir selon quels critères va être assumé l'intérim de M. Claude Rivoire.

Mme Grandjean-Kyburz explique que les deux conseillers administratifs assureront collégialement l'intérim, selon leurs disponibilités. Ce mode de faire a été approuvé par M. Michaël Flaks, directeur de la division de l'intérieur du Département du territoire, lors d'un entretien ce même jour.

M. Karr observe que l'on attribue les dicastères en début de législature. C'est l'occasion d'établir un lien avec la question abordée précédemment, à savoir celle du remplacement du Président du Conseil municipal lors des séances prévues les 24 et 30 avril.

M. Locher ne voit pas le rapport dans la mesure où le Conseil administratif décide lui-même de la répartition des dicastères.

6.7 Réponse du Service de surveillance des communes

M. L. Rivoire demande que la réponse du Service de surveillance des communes à sa question du 5 octobre 2006 fasse partie intégrante du procès-verbal.

Le Président rappelle que dans ce cas, la lettre doit être lue.

Mme Grandjean-Kyburz donne lecture de la réponse de M. Guillaume Zuber, directeur du Service de surveillance des communes :

" Monsieur le Secrétaire général,

La question écrite posée par Monsieur Rivoire, conseiller municipal, et le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2006 ont retenu ma meilleure attention.

Après examen des divers documents soumis, je suis à même de vous apporter les éclairages suivants. La loi sur l'administration des communes (LAC) dans sa systématique prévoit une liberté relative dans l'organisation des conseils municipaux. L'article 17 prévoit que ledit conseil édicte son propre règlement.

Le Conseil municipal est donc libre, pour autant qu'une majorité des présents l'accepte, de modifier son ordre du jour ainsi que d'autres questions de procédure. Ceci ressort notamment de l'article 20, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes, prévoyant la majorité simple dans la prise de décision.

.../...

Dès lors, les réponses suivantes peuvent être apportées aux interrogations de M. Rivoire. Par souci de clarté, la présente suivra l'ordre de la question écrite :

- a) Comme indiqué ci-dessus, en application de l'article 20, al. 1 et à la lecture du procès-verbal de la séance, le Conseil municipal a accepté la modification du libellé de la délibération. Dès lors, celle-ci peut être autorisée.
- b) Sous réserve de dispositions impératives du droit supérieur, le Conseil municipal peut, en cours de séance, modifier les points à l'ordre du jour ou des délibérations pour autant que ces modifications fassent l'objet d'un vote.
- c) Le libellé a un caractère purement informatif. Seul le dispositif d'une délibération, une fois celle-ci votée, est important puisqu'il sera affiché au pilier public.
- d) L'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal doit être, autant que possible, celui affiché et publié dans la FAO. Toutefois, comme mentionné ci-dessus, des modifications sont envisageables.
- e) La réponse à cette question ne diffère pas de celles données précédemment.
- f) Le libellé ayant un aspect purement informatif, il n'y a pas de règle particulière concernant sa forme. Seul le dispositif d'une délibération approuvé par le Conseil municipal est important.
- g) In fine, c'est aux Tribunaux genevois puis fédéraux de décider de l'interprétation d'un article de loi ou de règlement. Toutefois, le service de surveillance des communes se tient volontiers à la disposition du Conseil administratif pour lui faire part de sa position.

Enfin, il convient de relever que l'article 31, alinéa 3, du règlement du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries prévoit la possibilité de voter directement une délibération. De plus, l'article 43 du même règlement envisage la possibilité d'un ajournement. Dans le cadre des débats sur la délibération en question et comme cela ressort du procès-verbal de la séance, plusieurs votes d'ordre procédural ont été effectués, dont la question de l'ajournement et celle de la modification du libellé. Ces deux points ayant été approuvés par le Conseil, il n'y a pas lieu de relever d'irrégularités procédurales.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée. "

Les élèves de l'Ecole de culture générale quittent la séance.

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

Motion déposée par le groupe Libéral et le groupe Radical concernant l'aménagement du périmètre nord-ouest du village de Chêne-Bougeries "Projet du Village"

Le Président donne lecture des invités de la motion :

.../...

" Le Conseil municipal de la Commune de Chêne-Bougeries, considérant :

- L'état de vétusté et de délabrement de certains immeubles situés dans le Périmètre Nord-Ouest du Village de Chêne-Bougeries, et la nécessité de réhabiliter l'ensemble de ce périmètre,
- La nécessité de porter à 19,75m la largeur de la rue de Chêne-Bougeries aux fins de satisfaire aux exigences du trafic routier, ferroviaire, cycliste et piéton, compte tenu du trafic d'ores et déjà existant dans le secteur, comme du trafic induit par les constructions périphériques à venir,
- La volonté de créer, conformément au plan directeur cantonal, des logements dans un secteur d'ores et déjà bâti,
- La volonté de voir réaliser dans le secteur un aménagement tel que préconisé dans le projet architectural dit "Projet du Village", anciennement nommé "Processus itératif", de M. Antoine Ris, lauréat du concours d'idées lancé en 1994,
- L'affectation du secteur en zone 4B protégée,

invite le Conseil administratif à :

- élaborer en liaison avec les autorités cantonales un avant-projet de loi tendant à la modification des limites de zones dans le périmètre Nord-Ouest du Village de Chêne-Bougeries, soit le périmètre délimité par la rue de Chêne-Bougeries et les chemins De-La-Montagne, du Pont-de-Ville et de la Fontaine ;
- élaborer dans le même temps en liaison avec les autorités cantonales un projet de plan localisé de quartier (PLQ) sur la base du projet d'aménagement "Projet du Village". "

M. Karr demande une pause de 5 minutes pour prendre connaissance de l'exposé des motifs.

- La proposition de M. Karr est acceptée.

5 minutes de pause.

A la reprise de la séance, le Président demande aux motionnaires s'ils ont quelque chose à ajouter.

Sans demande de commentaires, le Président ouvre la discussion.

M. Karr observe que la motion est une proposition élaborée. Il demande aux motionnaires s'ils souhaitent qu'elle soit votée ce soir ou s'ils pourraient admettre qu'elle soit discutée en commission.

Le Président rappelle que la motion a été déposée sur le Bureau du Conseil municipal en début de séance; elle doit donc faire l'objet d'un vote. Il n'y a pas de discussion sur le fond, charge au Conseil administratif d'y répondre puisqu'en l'occurrence elle lui est adressée.

M. Spinelli relève toute une série d'imprécisions dans l'exposé des motifs. En particulier, il n'est jamais précisé que le village de Chêne-Bougeries est constitué d'immeubles représentant le cœur de la commune. Ces derniers datent du XVIIIème siècle. Il s'agit de les détruire pour élargir une route. De plus, certains d'entre eux n'appartiennent pas à la commune. Or, les propriétaires ne voudront pas renoncer à leurs biens. Il s'agira alors, soit de procéder à des expropriations, soit d'attendre que le dossier se décante. Enfin le projet de M Ris, architecte, présentant une forme modulaire est irréalisable du point de vue technique.

Le Président tient à préciser que la discussion porte sur l'entrée en matière. La teneur de l'exposé des motifs appartient aux motionnaires. Ces derniers peuvent être plus ou moins précis ou plus ou moins en phase avec les réalités historiques.

M. Meynet se réfère aux propos de M. Biedermann, en qualité de Président de la Fondation communale. En septembre 2006, tous les conseillers municipaux étaient invités à exprimer leur point de vue sur le sort du village dans le cadre d'une séance d'information. Or, à l'issue de cette séance, aucune décision n'a été prise dans la mesure où il a été dit que ce n'était pas le moment. Il se montre donc étonné que l'on puisse présenter, six mois plus tard, une motion faisant fi de toute discussion préalable. Par ailleurs, la motion propose de réaliser un projet en zone de construction 4A, impliquant donc un changement d'affectation. Pour ces deux raisons fondamentales, il estime qu'il est impossible de se prononcer ce jour.

Mme Meynet ne comprend pas la procédure qui est en train d'être mise sur pied. Un certain travail a été mené jusqu'à ce jour et il convient certes d'aller de l'avant. Toutefois, il y a un pas à ne pas franchir, à savoir de recourir au dépôt d'une motion, alors que la réflexion de fond n'a pas encore été menée. Par ailleurs, cette motion comporte de nombreuses inexactitudes.

M. Karr se montre entièrement d'accord avec la teneur de la page 4 de la motion. (Il s'agit en réalité d'une page blanche !). En revanche, le contenu de toutes les autres pages est matière à discussion, que l'on soit d'accord ou non avec le libellé. Il s'étonne par ailleurs de l'incohérence à entendre un conseiller administratif délégué et qui est en même temps Président de la Fondation communale d'aménagement de Chêne-Bougeries, exprimer son souci de trouver une solution consensuelle alors que le groupe Radical dépose une motion qui clôt la discussion avant qu'elle n'ait commencé. Il convient de rappeler qu'une des remarques principales qui a été faite lors de la séance tenue à la salle communale en septembre 2006 était de dire que l'option rénovation n'avait pas été étudiée. Il n'y a donc pas d'équilibre entre une option de rénovation détaillée et chiffrée (et non pas selon la méthode des évaluations rapides utilisée à l'époque), avec au moins la conservation des bâtiments sur le front arrière, et l'option proposée dans la motion. Ceci signifie que la motion, si elle est acceptée, engage la commune dans un engrenage qui suppose la fin des discussions et partant, dans un procédé tout sauf consensuel. Si telle est la volonté du groupe Libéral et du groupe Radical, qu'ils prennent leurs responsabilités mais que le Président de la

Fondation ne dise pas qu'il souhaite le consensus, alors que son groupe politique prône le forcing par l'intermédiaire d'une motion. C'est l'un ou l'autre.

M. De Candolle tient à dire que cela fait huit ans qu'il assiste aux séances du Conseil municipal, huit ans que l'on parle du village et huit ans de manœuvres visant à empêcher de réaliser quoi que ce soit. C'est peut-être le moment de décider de mettre le bâton dans la fourmilière pour qu'il en sorte quelque chose. Il est donc important de prendre une décision.

M. Meynet lit à la page 3 de la motion que la commune a envisagé l'hypothèse de la rénovation des bâtiments existants. Or, cela fait 35 ans que la commune est propriétaire et 35 ans qu'elle n'a rien fait sur son domaine bâti. Il faudrait donc arrêter d'évoquer de tels arguments.

M. Karr rappelle que lui aussi siège au Conseil municipal depuis huit ans. Or, il n'y a pas eu une seule séance de la commission Aménagement-circulation-transports consacrée au village de Chêne-Bougeries. L'objet a toujours été repoussé alors qu'il s'agit du patrimoine bâti du centre de la commune. Dans un esprit consensuel, tel qu'évoqué par M. Biedermann, il admet qu'il ne faut peut-être pas conserver tous les bâtiments et que certains devront être rasés, mais il faudrait au moins avoir la possibilité d'en parler.

M. Biedermann rappelle la demande émanant de l'ancien Chef du DAEL, M. Moutinot, relative à une étude de circulation et d'information concernant la transformation, voire la rénovation du village. Actuellement, c'est M. Cramer, Chef du Département du territoire, qui demande une étude complémentaire. Il convient également de rappeler que c'est le Grand Conseil qui a voté le classement en zone 4B protégée.

Le Président précise, à ce stade de la discussion, que le Conseil municipal n'est pas censé entamer un débat de fond. Il s'agit de prendre en compte ou non la motion proposée, à savoir la volonté des motionnaires d'inviter le Conseil administratif à prendre certaines mesures. De toute manière, ce dernier a l'obligation de revenir, le moment venu, devant le Conseil municipal, ne serait-ce que pour l'adoption du PLQ.

M. Karr fait remarquer qu'il ne suffit pas de déposer une motion sur des postulats inexacts, par exemple la nécessité impérative de passer le gabarit à 19.75 mètres. Par ailleurs, M. Biedermann cite M. Moutinot qui aurait manifesté des exigences par rapport à la commune, mais la teneur exacte de son courrier n'a jamais été communiquée. Il a dû recourir à la LIPAD en tant que citoyen pour avoir accès à ce document mais cela lui a été refusé par la Fondation. Il a renoncé à saisir Mme Sayegh, médiatrice, en pensant que l'affaire allait se décanter par la discussion. Or, on assiste ce jour à un verrouillage total. C'est la raison pour laquelle il invite les motionnaires à favoriser le dialogue.

Le Président rappelle que le règlement du Conseil municipal est formel. La motion charge le Conseil administratif d'exécuter un travail. Il y a donc une obligation à y répondre mais cela n'implique pas un renoncement à un quelconque processus démocratique. Enfin, les motionnaires sont responsables de leur texte même si ce dernier contient des imprécisions.

M. Karr estime au contraire que dans une future délibération, le Conseil administratif reprendra tous les postulats contenus dans la motion, empêchant ainsi toute discussion. Il demande donc aux motionnaires d'avoir la sagesse que ce texte soit suspendu à une discussion en commission.

M. De Candolle cite la motion à partir du 2^{ème} alinéa, à savoir que toutes les phrases commencent par "Invite le Conseil administratif à".

M. Meynet insiste sur le fait que la motion apporte de l'eau au moulin du Conseil administratif qui n'a rien fait, au cours des dernières législatures, ni pour le village, ni surtout pour sa conservation.

Le Président demande à chacun de ne pas lever le ton lorsqu'il prend la parole.

Mme Meynet souligne la profonde division des membres du Conseil municipal concernant cet objet. Tout le monde est d'accord de faire quelque chose en faveur du village, mais pas selon les termes contenus dans la motion. A cet égard, elle partage l'avis de M. Karr, à savoir que le fait de voter ladite motion implique une acceptation de toutes les inexactitudes qu'elle contient. Elle invite donc les motionnaires à la retirer afin que des décisions puissent être prises calmement. Enfin, c'est aller trop vite en besogne que de se passer d'une évaluation exacte du coût d'une restauration du village.

M. Karr se montre d'accord sur certains postulats de la motion, notamment la honte que représente ce village dans l'état actuel des choses. Il serait néanmoins nécessaire d'avoir une comparaison raisonnée sur la base de faits, de chiffres et d'arguments entre deux scénarii. La grande faiblesse du texte de la motion est qu'il va conditionner toute la discussion pour la suite. La commune va être confrontée à des dépenses de dizaines de millions de francs, que ce soit dans le cadre d'une rénovation ou d'une démolition/reconstruction. Or, la moitié des surfaces appartiennent à des privés. Ainsi, on est en train de parler d'expropriations qui vont être coûteuses, voire d'envisager des années de procédure. C'est la raison pour laquelle il faut essayer de trouver une solution raisonnable et consensuelle.

Le Président ne lit pas dans le texte de la motion le terme "expropriation". De toute manière, il conviendra d'élaborer un PLQ, le moment venu. Pour l'heure, la solution consistant à demander au Conseil administratif d'entreprendre quelque chose pour sortir de l'ornière lui paraît intéressante.

M. Locher demande de clore la discussion et de passer au vote.

.../...

Le Président met aux voix la prise en considération de la motion déposée par les groupes Libéral et Radical.

- La prise en considération de la motion du groupe Libéral et du groupe Radical concernant l'aménagement du périmètre nord-ouest du village de Chêne-Bougeries est acceptée par 11 voix pour, 6 voix contre, 2 absentions.

8) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, Présidente de la commission Naturalisations-Etat civil, laquelle présente deux dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 14 oui et 4 abstentions.
Candidature 2 : Préavisée favorablement par 16 oui et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.40.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J. LOCHER

Le Président
du Conseil municipal
N. PRALONG